

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

[3518233(493)]

MINES

Par arrêté royal du 6 janvier 1900, la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Roton, Farciennes, Baulet et Oignies-Aiseau a été autorisée à céder à la Société anonyme des Charbonnages du Nord de Gilly, pour être réunie à la concession du Nord de Gilly, une partie de six hectares quarante-deux ares de la concession de Roton-Farciennes située sous le territoire de la commune de Farciennes.

Par arrêté royal du 6 janvier 1900, la Société anonyme des Charbonnages du Poirier, à Montigny-sur-Sambre, a été autorisée à occuper diverses parcelles de terre, sises en cette commune, cadastrées section A, n^{os} 988^b, 988^c et 1006^c.

Par arrêté royal du 6 janvier 1900, la Société anonyme du Charbonnage de Falisolle a été autorisée à traverser l'espace méridionale de sa concession afin de pouvoir prolonger le bouveau midi entrepris à l'étage de 240 mètres du siège de la Réunion, en vue de la continuation de ses travaux de recherches dans un territoire non concédé.

Un arrêté royal du 25 janvier 1900 a autorisé le partage de la concession de Bray-Maurage et Boussoit en deux concessions distinctes, sous les noms de concession de Maurage et Boussoit et concession de Bray.

Par arrêté royal du 19 mars 1900, la Société anonyme des Charbonnages du Levant du Flénu, à Cuesmes, a été autorisée à occuper, pour les besoins de son exploitation, deux parcelles de terrain à prendre, l'une dans celles appartenant à M. Jules Dolez, sises en cette commune et cadastrées sous les n^{os} 109^{ad} et 109^y de la section C, l'autre à prendre dans celle située en la même commune, appartenant à la fabrique de l'église de Cuesmes et cadastrée sous les n^{os} 134^{i/3}, 135^a et 135^b de la même section C.

Par arrêté royal du 26 mars 1900, la Société anonyme du Nord du Rieu-du-Cœur, à Quaregnon, a été autorisée à occuper trois parcelles de terrain sises à Quaregnon, cadastrées section A, n^{os} 306_b, 309_a et 310, appartenant respectivement à MM. Erasme Dubreux, de Quaregnon, Lambert Caudron, de Wasmes, et aux héritiers Brouez, afin d'y déposer des matières stériles provenant de ses travaux souterrains et d'y établir des fours à coke.

Un arrêté royal du 7 avril 1900, a autorisé la réunion des concessions de mine de houille de Halbosart et de la Kiveltrie, ainsi que la suppression des esportes qui séparent ces deux concessions.

Un arrêté royal du 12 avril 1900, déclare d'utilité publique la voie de communication reliant le siège n^o 14 de la Société charbonnière du Levant du Flénu à la rue du Flénu, à Cuesmes.

Un arrêté royal du 28 mai 1900, a autorisé la cession par la Société anonyme des mines de houille du Grand-Buisson, à la Société civile des usines et mines du Grand-Hornu, pour être réunie à la concession du Grand-Hornu, de la concession de toutes les couches de houille dont elle est propriétaire, gisant sous le territoire des communes de Hornu et de Wasmes.

Par arrêté royal du 31 mai 1900, la Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, à Angleur, a été autorisée à occuper des quotités de terrain, en nombre illimité, dans deux prairies situées à Henri-Chapelle, cadastrées section C, n^{os} 10 et 11, et appartenant à M. le baron Gaston de la Rousselière, en vue d'y pratiquer des recherches.

Un arrêté royal du 25 juin 1900 a autorisé : 1^o la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance et Batterie, à Liège, à céder à la Société anonyme des Charbonnages d'Abhoos et Bonne-Foi-Hareng, à Herstal, une partie de sa concession de l'Espérance, gisante sous une étendue superficielle de un hectare vingt ares de la commune de Herstal; 2^o la Société anonyme des Charbonnages d'Abhoos et Bonne-Foi-Hareng à réunir à sa concession de Abhoos et Bonne-Foi-Hareng la partie lui cédée par la Société de Bonne-Espérance et Batterie.

Un arrêté royal du 7 août 1900 a autorisé la Société anonyme des Charbonnages du Levant du Flénu, à Cuesmes, à occuper, pour les besoins de ses différents puits d'extraction, une parcelle de terrain située à Cuesmes, d'une contenance de douze ares et cadastrée section B, n° 34.

Un arrêté royal du 26 août 1900 accorde aux ayants-droit de feu Renier Malherbe, concession des mines de houille gisantes sous une étendue de 653 hectares 90 ares, dépendante des communes de Haccourt et de Heure-le-Romain, sous le nom de concession de Heure-le-Romain.

Un arrêté royal du 26 août 1900, autorise la Société anonyme des Charbonnages d'Ans, à Ans-lez-Liège, à exploiter par son siège d'extraction actuel, les couches de sa concession entre les niveaux de 100 mètres et de 60 mètres.

Un arrêté royal du 28 novembre 1900, déclare d'utilité publique l'installation d'un trainage mécanique par chaîne flottante destiné à transporter les produits des nouveaux ateliers de triage et de lavage des charbons de la Société anonyme des Charbonnages réunis de Roton-Farciennes, Baulet et Oignies-Aiseau vers son embarcadère au rivage de la Sambre, à Aiseau.

Un arrêté royal du 28 novembre 1900, a autorisé la Société anonyme des Charbonnages de Monceau-Bayemont et Chauw-à-Roc, à occuper, pour les besoins de son exploitation, la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 30, W 14 de la section A de la commune de Marchienne-au-Pont, et appartenant à Madame veuve Etienne Devillers et à ses enfants.

Un arrêté royal du 18 décembre 1900, a autorisé la Société anonyme des Charbonnages des Produits à Flénu à occuper, pour les besoins de l'exploitation de ses puits n°s 27 et 28, une parcelle de terrain sise à Jemappes, d'une contenance de 99 ares 80 centiares, cadastrée section A, n° 322^a et appartenant à M. Edouard Caulier de Neufvilles.

USINES

Par arrêté royal du 6 janvier 1900, la Société anonyme d'Ougrée a été autorisée à établir dans la division de sa fabrique de fer, sise sur les territoires des communes d'Ougrée et de Seraing, divers appareils de fabrication.

Par arrêté royal du 16 janvier 1900, la Société anonyme de la Nouvelle-Montagne, à Engis, a été autorisée à modifier l'emplacement des deux massifs à ériger le plus à l'Est, de deux fours doubles du système mixte (Silésien-Liégeois) avec générateurs à gaz et récupérateurs Siemens, dont l'établissement a été autorisé par arrêté du 16 avril 1896.

Par arrêté royal du 16 janvier 1900, la Société anonyme John Cockerill a été autorisée à modifier la consistance de la division des aciéries de ses usines de Seraing-sur-Meuse.

Par arrêté royal du 12 mars 1900, la Société anonyme des forges et laminoirs de Saint-Victor, à Marchienne-au-Pont a été autorisée à établir une aciérie Martin Siemens et un laminoir sur le territoire de Monceau-sur-Sambre.

Par arrêté royal du 4 juin 1900, la Société anonyme des aciéries d'Angleur a été autorisée à étendre et à modifier la consistance de son usine de Renory, sise à Angleur.

Par arrêté royal du 4 juin 1900, la Société anonyme John Cockerill à Seraing, a été autorisée à modifier la consistance de la division des trains montés de son usine de Seraing-sur-Meuse.

Par arrêté royal du 25 août 1900, la Société des aciéries et fonderies de Châtillon et extension a été autorisée à établir dans la commune d'Auderghem une aciérie Robert comprenant diverses installations.

Par arrêté royal du 4 octobre 1900, MM. Fernand Thiebaut et C^{ie} ont été autorisés à augmenter la consistance de leur usine à fer sise à Marchienne-au-Pont.

ANNALES DES MINES DE BELGIQUE

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME VI

MÉMOIRES		PAGES
Calcul de la perte de charge dans les canalisations d'air comprimé	A. Halleux.	3
Usines à zinc, plomb et argent de la Belgique : Etude sur leurs conditions de salubrité intérieure	A. Firket.	21
Machine d'extraction actionnée par l'électricité à Thiede près Brunswick, traduit par E. MASSON	Pr Hoppe.	65
STATISTIQUE		
Caisses de prévoyance : Examen des comptes de 1897.		85
Statistique minérale de Belgique (2 ^e semestre 1900)		165
NOTES DIVERSES		
Exposition des moyens préventifs contre le feu, à Berlin		166
EXTRAITS DE RAPPORTS ADMINISTRATIFS		
<i>1^{er} Arrondissement (1^{er} semestre 1900)</i> — Charbonnage de Blaton, à Bernissart; siège d'Harchies; foncement par le procédé Poetsch	J. Dejaer.	167
<i>4^e Arrondissement (1^{er} semestre 1900)</i> . — Charbonnage d'Oignies-Aiseau; fermeture des cages	C. Minsier.	170
<i>6^e Arrondissement (1^{er} semestre 1900)</i> . — Charbonnage de la Nouvelle-Montagne; siège Tincelle: machine d'extraction et ventilateurs mûs par l'électricité — Charbonnage de Gosson-Lagasse; siège n ^o 2: triage des charbons	H. Hubert.	173
<i>7^e Arrondissement (1^{er} semestre 1900)</i> . — Charbonnage d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng; siège d'Abhooz: imperméabilisation d'un cuvelage en bois par injection de ciment.	E. Fineuse.	179
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
<i>Police des mines :</i>		
Application de l'article 20 de l'arrêté royal du 13 décembre 1895: explosifs de sûreté. — Circulaire ministérielle du 27 octobre 1900		182
Explosifs de sûreté: Densités D et E. — Arrêté ministériel du 28 janvier 1901		184
<i>Personnel :</i>		
Corps des ingénieurs des mines: situation au 1 ^{er} janvier 1901.		185
Répartition du personnel et du service des mines. — Noms et lieux de résidence des fonctionnaires		189
<i>Arrêtés spéciaux :</i>		
Extraits d'arrêtés pris en 1899, concernant les mines et les usines		200